



Municipalité de Saint-Jules

390, rue Principale
Saint-Jules, Beauce (Qc)
G0N 1R0

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION ADOPTION DU RÈGLEMENT # 02-2023 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME # 08-2021

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal de la municipalité de Saint-Jules lors d'une séance tenue le **3 avril 2023**:

RÈGLEMENT # 02-2023 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME # 08-2021

Ce règlement a pour objet de modifier les frais d'études des demandes de dérogations mineures.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée situé au 390, rue Principale, Saint-Jules aux jours et heures d'ouvertures du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ à Saint-Jules, ce 5 avril 2023.

Gina Lessard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Gina Lessard, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Jules, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, le 5 avril 2023 entre 15h00 et 16h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5 avril 2023.

Gina Lessard
Directrice générale et greffière-trésorière